

# PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVELOT

**Jeudi 7 Février 2019 à 18 h 15**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Jeudi 7 Février 2019 à 18h15** à la **Mairie de Chavelot**, sous la présidence de **Monsieur Paul RAFFEL**, Maire.

La convocation a été adressée le **Vendredi 30 Janvier 2019** avec l'ordre de jour suivant :

- ✓ Approbation du Procès-Verbal du Jeudi 20 Décembre 2018
- ✓ Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
- ✓ Point sur les travaux
- ✓ Demande de subvention DETR 2019 et au Conseil Départemental pour travaux d'éclairage public
- ✓ CAF – Signature d'une convention d'aide aux temps libres sur fonds locaux de la CAF des Vosges pour 2019
- ✓ Chasse : Renouvellement du bail de chasse – période du 01/04/2019 au 31/03/2022
- ✓ Transfert de la compétence Budget du SDIS à la Communauté d'Agglomération d'Épinal
- ✓ Écoles : Réorganisation pour la rentrée 2019/2020
- ✓ Modification des tarifs
- ✓ Questions diverses

Sont présents :

**Messieurs ALLAIN BRICE FERINA LAMBERT  
MAURICE PRÉVOT THOMAS  
Mesdames EDEL FORLER. JACQUOT N. LEMOINE  
MAURICE J. JACQUOT M.**

Sont excusées :

**LEMOINE Marie-Line  
KURTZMANN Alexandra**

Procurations :                    **LEMOINE Marie-Line à MAURICE Jennifer**  
**KURTZMANN Alexandra à ALLAIN Francis**

Nombre de conseillers en exercice :    15  
Nombre de présents :                    13  
Nombre de votants :                    15  
Le Quorum étant atteint,

**Brice Daniel** a été élu secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur RAFFEL propose :  
de rajouter un point à l'ordre du jour :

- ✓ Changement de case au colombarium du cimetière communal de Chavelot
- et de retirer le point 5 :
- ✓ CAF – Signature d'une convention d'aide aux temps libres sur fonds locaux de la CAF des Vosges pour 2019, ce point entrant dans le cadre des délégations du Maire.

Personne ne s'y opposant, ce point sera débattu au cours de la séance.

## **1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2018**

Le Procès-Verbal de la séance du Mardi 20 Décembre 2018 est approuvé à l'unanimité, sans aucune remarque.

## **2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

☞ **Droit de préemption** : Monsieur RAFFEL tient à préciser que toute information concernant le patrimoine des particuliers n'est pas communicable à des tiers. Il en résulte que seules les identifications des parcelles vendues seront indiquées au Conseil Municipal.

La Commune n'exerce pas le droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ⇒ Décision 1/2019 : terrain bâti 17 rue d'Alsace
- ⇒ Décision 2/2019 : terrain bâti 14 rue du Pré Droué
- ⇒ Décision 3/2019 : terrain bâti 8 rue des Lilas

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé une convention avec la Caf pour l'aide aux temps libres sur fonds locaux dans la cadre de ses délégations.

### **3. POINT SUR LES TRAVAUX**

➤ relaté par Monsieur Claude THOMAS

#### ☞ **Travaux réalisés :**

- Le platelage en très mauvais état au square Robert BRESSON a été enlevé, il sera engazonné lorsque le temps sera plus clément.
- La canalisation oxydée de la station de surpression a été remplacée.

#### ☞ **Travaux en cours :**

- 3 bancs sont remis en état : 2 au cimetière et 1 au bicross.

#### ☞ **Travaux à venir :**

- Le toboggan de la maternelle sera remplacé ou enlevé.
- Aménagement de WC handicapés et d'une douche à l'école maternelle dans le cadre de l'accessibilité.
- Les portes avant et arrière de l'école de filles devront être remplacées dans le cadre de la défense incendie.
- Réfection de la couverture de l'abri de bus situé à l'angle des rues des Marronniers et des Charmilles. Acte de vandalisme, le plexi glace est cassé et brûlé.

Monsieur FERINA est également intervenu pour informer le conseil qu'une haie avait été enlevée rue du bas de Maix, car elle devait être très difficile à tailler.

3 érables pourpres rue de Lorraine et rue d'Alsace ont été coupés et 1 érable square Bresson.

Distribution de 15 lots d'affouage vendredi dernier.

### **4. DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2019 ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

- Monsieur le Maire rappelle que la commune a un contrat de performance énergétique sur 15 ans en éclairage public. Ce contrat doit permettre une économie globale de 70%.
- Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le projet de rénovation de l'éclairage public permettant de réaliser des économies au niveau de l'énergie d'au moins 30% est susceptible de bénéficier d'une subvention d'une part au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et d'autre part du Conseil Départemental des Vosges.
- Il précise que le montant des travaux s'élève à 41 125.89€ HT pour le remplacement de 77 luminaires énergivores le long de la rue d'Épinal et de la RD 157.

- Cette opération permet de faire une économie sur la puissance des luminaires de 48% en mettant en place des luminaires « led ».
- Puissance installée avant travaux : 18 271W –Puissance après travaux : 9471W.
- Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total H.T :	41 125.89€
DETR 40% :	16 450.35€
CD 88 8% :	3 290.07€
Autofinancement communal :	21 385.47€

L'échéancier des travaux sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé pour fin juin 2019.

**Délibération n° 001/2019**

**DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2019 ET AU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DES VOSGES POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE  
PUBLIC**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le projet de rénovation de l'éclairage public permettant de réaliser des économies au niveau de l'énergie d'au moins 30% est susceptible de bénéficier d'une subvention d'une part au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et d'autre part du Conseil Départemental des Vosges.

Il précise que le montant des travaux s'élève à 41 125.89€ HT pour le remplacement de 77 luminaires énergivores le long de la rue d'Epinal et de la RD 157.

Cette opération permet de faire une économie sur la puissance des luminaires de 48% en mettant en place des luminaires « led ».

Puissance installée avant travaux : 18 271W –Puissance après travaux : 9471W.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total H.T :	41 125.89 €
DETR 40% :	16 450.35 €
CD 88 8% :	3 290.07 €
Autofinancement communal :	21 385.47 €

L'échéancier des travaux sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé pour fin juin 2019.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le programme présenté et son plan de financement
- **Sollicite** au titre de l'année 2019 l'attribution d'une subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
- **Sollicite** au titre de l'année 2019 l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges pour permettre le financement de ces travaux,
- **Autorise** le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Le montant des travaux sera inscrit au Budget Primitif 2019.**

#### **5- CHANGEMENT DE CASE AU COLUMBARIUM DU CIMETIERE COMMUNAL DE CHAVELOT**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante que Madame CLAUDEL Claudine avait souscrit le 8 janvier 2011 un contrat de 15 ans pour une case d'une place dans le columbarium pour y déposer l'urne de son mari Monsieur CLAUDEL Maurice.

Suite au décès de Madame Claudel Claudine, le 20 janvier 2019, la famille souhaite un autre emplacement pour pouvoir rassembler les deux urnes dans la même case, celle de Monsieur avec celle de Madame.

A ce jour, il reste sept années pour arriver à échéance du premier contrat allant jusqu'en 2026. Ce délai présente une somme de 207.66€ déjà payée lors de la première concession.

La famille souhaitant un emplacement pour deux urnes pour 15 ans au coût de 890.00€, je vous propose de facturer aux ayants droit de la famille Claudel la somme suivante :

$$890.00€ - 207.66€ = 682.34€$$

**Délibération n° 002/2019**

**MODIFICATION DE TARIF POUR UNE CASE AU COLUMBARIUM**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Paul RAFFEL, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la procédure de calcul du coût de la nouvelle concession de deux places,
- **Dit** que la nouvelle concession viendra à échéance en janvier 2034,
- **Accepte** de facturer à la famille CLAUDEL la somme de **682.34 €** pour la nouvelle concession,
- **Autorise** le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**6 - CHASSE : RENOUELEMENT DU BAIL DE CHASSE – PERIODE DU 01/04/2019 AU 31/03/2022**

Monsieur Le Maire, rappelle que le bail de chasse est renouvelé tous les trois ans. Il arrive à échéance le 31 mars 2019.

Il convient donc de le renouveler pour la période 2019-2022.

**Délibération n° 003/2019**

**CHASSE : RENOUELEMENT DU BAIL DE CHASSE – PERIODE DU 01/04/2019 AU 31/03/2022**

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de renouveler à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 jusqu'au 31 mars 2022 le bail de chasse des terrains communaux à la Société de Chasse Locale.
- **Fixe** à 100 Euros la location annuelle pour la campagne 2019/2022;
- **Autorise** le Maire à signer le nouveau cahier des clauses générales de locations établi par l'Office National des Forêts et l'Association des Communes Forestières et le bail de chasse à intervenir entre la commune et la Société de Chasse.
- **Fixe** à vingt (20), au plus, le nombre de fusils autorisés.

**7 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE BUDGET DU SDIS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ÉPINAL**

Monsieur Le Maire, Paul RAFFEL, expose que par délibération du 10 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération d'Épinal s'est prononcé favorablement au

transfert de la compétence « **contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours** ». La loi NÔTRE permettant de transférer uniquement la compétence contribution financière et de laisser la compétence « incendie et secours aux communes ». La CAE assumera toutes les futures évolutions de ces contributions.

Cette demande de modification statutaire doit être soumise à l'assemblée délibérante conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

L'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans un délai de 3 mois à compter de sa notification, à défaut l'avis du conseil est réputé favorable.

**Délibération n° 004/2019**

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE BUDGET DU SDIS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ÉPINAL**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Paul RAFFEL, Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-17

**Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération d'Épinal du 10 décembre 2018 relative au transfert de la compétence « contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours »,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** le transfert au profit de la Communauté d'Agglomération d'Épinal de la compétence relative à la « contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours »,
- **Approuve** en conséquence la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

**8- ECOLES : REORGANISATION POUR LA RENTREE 2019/2020**

Jennifer MAURICE, Adjointe, rapporte que le 29 novembre 2018, l'inspectrice de l'Education Nationale était venue les rencontrer. Ils avaient compris, Paul RAFFEL et elle, qu'il convenait de prendre acte du souhait de l'Education Nationale de fusionner les deux écoles Maternelle et Primaire afin d'éviter une fermeture anticipée de classe.

Or, cette décision incombe à la commune de Chavelot. Il convient donc de modifier la précédente délibération.

Cependant, Madame MAURICE et Monsieur le Maire, ont souhaité une réunion avec L'inspectrice d'Académie et les deux directrices d'Ecole pour recueillir leur avis.

Les deux directrices se sont déclarées favorables à la fusion dès 2019.

**Délibération n° 005/2019****ECOLIS : REORGANISATION POUR LA RENTREE 2019/2020**

Entendues les explications de Madame Jennifer MAURICE, Adjointe au Maire,

L'assemblée délibérante, à l'unanimité,

- **DECIDE** la fusion des deux écoles pour la rentrée de septembre 2019 compte-tenu de l'avis favorable des deux directrices.

**9- MODIFICATIONS DES TARIFS**

Le Maire, Paul **RAFFEL**, propose aux membres de l'assemblée délibérante de maintenir les tarifs votés le 11 d'avril 2018, délibération n° 016/2018,

Toutefois, il rappelle :

- La suppression des Nap (Nouvelles Activités Pédagogiques),
- La création de mercredis récréatifs, notamment le matin (délibération 42/2018 du 10 juillet 2018).
- L'instauration d'une caution pour le ménage (délibération du 66/2018 du 20 décembre 2018).
- Suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération d'Épinal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, supprime la redevance d'assainissement et de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement.

❖ **Eau – Date d'application : 1<sup>er</sup> Semestre 2019**

Location de compteur	3m3	5m3	>5m3
Par semestre	4,00 €	12,00 €	23,00 €
Compteur « gelé »	100,00 €	150,00 €	
Eau	1,10€ / m <sup>3</sup>		
Prime fixe	5,50 €		



❖ Cimetière :

Emplacement	15 ans			30 ans			
	1	2	>3	1	2	3	4
Sépulture				155,00 €	310,00 €	465,00 €	620,00 €
Renouvellement de sépulture	80,00 €	160,00 €	240,00 €				
Columbarium	445,00 €	890,00 €	1 335,00 €	750,00 €	1 500,00 €	2 250,00 €	
Renouvellement concession au columbarium	200,00 €	400,00 €	650,00 €	350,00 €	700,00 €		

❖ Salles - Date d'application :

	Ruche	Maison de Chavelot	Maison « Thérèse »
Cautiion	150,00 €	450,00 €	100,00 €
Après-midi	40,00 €		
Week-end	100,00 €		30,00 €
- Soirée : apéritif dinatoire		120,00 €	
- Fête familiale, anniversaire...		200,00 €	
- Mariage		330,00 €	
Location de vaisselle		1,00 €/pers	
Dégradations	oui		
Cautiion ménage	30,00 €	100,00 €	

Le conseil Municipal précise que toutes les conventions signées avant cette date bénéficient des tarifs de l'année 2017.

Les employés communaux, les élus de la Commune et les associations chavelotaises bénéficient de la gratuité des salles une fois par an.

❖ Cantine et périscolaire

Commune		Garderie		Repas cantine		Mercredi après -midi	
		1 enfant					
Chavelot	QF	<900	>900	<900	>900	<900	>900
	Tarifs	0.29 €	0.34 €	4.30 €	4.50 €	4,50 €	5,40 €
		Tarif au 1/4 heure					

Concernant les mercredis après-midi, un tarif différent, variant entre 8 et 15.00 € selon la sortie, est demandé aux parents.

❖ Mercredis

Commune		Mercredis			
		1/2 journée		Temps de garderie méridienne (repas tiré du sac) 12h30-13h30	
		1 enfant			
Chavelot	QF	<900	>900	<900	>900
	Tarifs	4,50 €	5,40 €	0,29 €	0,34 €
		Tarif au 1/4 heure			

❖ Accueil de loisirs sans hébergement :

Commune		Locaux				Extérieurs			
		sans repas		avec repas		sans repas		avec repas	
Chavelot	QF	< 900	> 900	< 900	> 900	< 900	> 900	< 900	> 900
	1 jour	10.40 €	11.40 €	14.60 €	15.80 €	11.00 €	12.00 €	15.20 €	16.40 €
Enfants du personnel communal	1 jour	5.20 €	5.70 €	9.50 €	10.20 €				
Mini-Camp de Juillet 2018 : Tarif unique						75.00 €			

❖ Centre Sportif Adolescents :

Commune	CHAVELOTAIS CAPAVENIR	EXTÉRIEURS
Tarif Semaine	20.00 €	25,00 €

❖ Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Supprimées

❖ Initiation au Codage informatique

Supprimé

**Délibération n° 005/2019****MODIFICATIONS DES TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante les différents domaines de tarification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, :

- Vu la suppression des Nap (Nouvelles Activités Pédagogiques),

- **Vu** la création de mercredis récréatifs, notamment le matin (délibération 42/2018 du 10 juillet 2018),
- **Vu** la mise en place d'une caution pour le ménage (délibération du 66/2018 du 20 décembre 2018).
- **Vu** le transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération d'Épinal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.
- **Décide** de maintenir les tarifs fixés lors des différents conseils municipaux à savoir ceux du 11 Avril, du 10 Juillet et du 20 Décembre 2018 ainsi qu'il suit :

#### SOMMAIRE :

- ❖ Eau
  - Location de compteur
  - Compteur d'eau « gelé »
  - Coût du M<sup>3</sup>
  - Prime fixe
- ❖ Cimetière
  - Emplacement sépulture
  - Emplacement Columbarium
  - Renouvellement concession au columbarium
  - Renouvellement de sépulture
- ❖ Salles polyvalentes
  - Maison de Chavelot
  - Ruche
  - Maison « Thérèse »
- ❖ Cantine et périscolaire
- ❖ Mercredis
- ❖ Accueil de loisirs sans hébergement, Centre sportif juniors, Codage informatique
- ❖ Centre sportif adolescents
- ❖ **Eau – Date d'application : 1<sup>er</sup> Semestre 2019**

Location de compteur	3m <sup>3</sup>	5m <sup>3</sup>	>5m <sup>3</sup>
Par semestre	4,00 €	12,00 €	23,00 €
Compteur « gelé »	100,00 €	150,00 €	
Eau	1,10€ / m <sup>3</sup>		
Prime fixe	5,50 €		

❖ Cimetière :

Emplacement	15 ans			30 ans			
	1	2	>3	1	2	3	4
Sépulture				155,00 €	310,00 €	465,00 €	620,00 €
Renouvellement de sépulture	80,00 €	160,00 €	240,00 €				
Columbarium	445,00 €	890,00 €	1 335,00 €	750,00 €	1 500,00 €	2 250,00 €	
Renouvellement concession au columbarium	200,00 €	400,00 €	650,00 €	350,00 €	700,00 €		

❖ Salles :

	Ruche	Maison de Chavelot	Maison « Thérèse »
Caution	150,00 €	450,00 €	100,00 €
Après-midi	40,00 €		
Week-end	100,00 €		30,00 €
- Soirée : apéritif dinatoire		120,00 €	
- Fête familiale, anniversaire...		200,00 €	
- Mariage		330,00 €	
Location de vaisselle		1,00 €/pers	
Dégradations	oui		
Caution ménage	30,00 €	100,00 €	

Le conseil Municipal précise que toutes les conventions signées avant cette date bénéficient des tarifs de l'année 2017.

Les employés communaux, les élus de la Commune et les associations chavelotaises bénéficient de la gratuité des salles une fois par an.

❖ Cantine et périscolaire

Commune		Garderie		Repas cantine		Mercredi après -midi	
		1 enfant					
Chavelot	QF	<900	>900	<900	>900	<900	>900
	Tarifs	0.29 €	0.34 €	4.30 €	4.50 €	4,50 €	5,40 €
		Tarif au 1/4 heure					

Concernant les mercredis après-midi, un tarif différent, variant entre 8 et 15.00 € selon la sortie, est demandé aux parents.

❖ Mercredis

Commune		Mercredis			
		1/2 journée		Temps de garderie méridienne (repas tiré du sac) 12h30-13h30	
		1 enfant			
Chavelot	QF	<900	>900	<900	>900
	Tarifs	4,50 €	5,40 €	0.29 €	0.34 €
		Tarif au 1/4 heure			

❖ Accueil de loisirs sans hébergement :

Commune		Locaux				Extérieurs			
		sans repas		avec repas		sans repas		avec repas	
Chavelot	QF	< 900	> 900	< 900	> 900	< 900	> 900	< 900	> 900
		1 jour	10.40 €	11.40 €	14.60 €	15.80 €	11.00 €	12.00 €	15.20 €
Enfants du personnel communal	1 jour	5.20 €	5.70 €	9.50 €	10.20 €				
Mini-Camp de Juillet : Tarif unique						75.00 €			

❖ Centre Sportif Adolescents :

Commune	CHAVELOTAIS CAPAVENIR	EXTÉRIEURS
Tarif Semaine	20.00 €	25,00 €

**10- QUESTIONS DIVERSES**

Le nettoyage de printemps aura lieu le 23 mars 2019

Carnaval

Mise en place d'une réunion publique – voisins vigilants.

Elections municipales 2020 : le maire a annoncé sa décision de ne pas se représenter en mars 2020 après 37 ans de mandat.

**La séance est levée à 19 heures 30**

<b>Délibération n°</b>	<b>n° Actes</b>	<b>Objet</b>
001/2019	7-5-6	<b>Demande de subvention DETR 2019 et au Conseil Départemental des Vosges pour travaux d'éclairages public</b>
002/2019	7-1-2	<b>Modification de tarif pour une case au columbarium</b>
003/2019	9-1-3	<b>Chasse – renouvellement du bail de chasse – Période du 01/04/2019 au 31/03/2022</b>
004/2019	5-7-7	<b>Transfert de la compétence budget du SDIS à la CAE</b>
005/2019	9-1-3	<b>École : réorganisation pour la rentrée 2019/2020</b>
006/2019	7-1-2	<b>Modifications des tarifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2019</b>

Le Président de séance,  
Le Maire,

Paul **RAFFEL**

## Les membres du Conseil Municipal,

ALLAIN Francis	
BRICE Daniel	
EDEL Mireya	
FÉRINA Christian	
FORLER Elisabeth	
JACQUOT Mireille	
JACQUOT Nathalie	
KURTZMANN Alexandra	Procuration donnée à <b>ALLAIN</b> Francis
LAMBERT Rénaud	
LEMOINE Marie-Line	Procuration donnée à <b>MAURICE</b> Jennifer
MAURICE Daniel	
MAURICE Jennifer	
PRÉVOT Olivier	
THOMAS Claude	